

A photograph of the Mairie du 4ème arrondissement de Lyon, a grand neoclassical building with a central arched entrance and a clock tower. The image is overlaid with a semi-transparent green filter. The text 'ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2021' is written in white, bold, sans-serif font across the top left. The logo 'VILLE DE LYON 4e' is in the bottom right corner of the image area.

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2021

Une nouvelle ambition
pour les achats de la Ville

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LES ACHATS DE LA VILLE

La Ville de Lyon se doit d'être exemplaire pour sa politique d'achats car ils représentent un volume conséquent de 200 millions d'euros par an en biens et prestations. L'achat public responsable a été défini comme un achat public qui doit être au service de la transition écologique, sociale et économique. Il se définit autour de 3 axes : l'environnement, l'inclusivité et l'efficience économique.

Présentation du rapport sur « l'adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) », par Élodie Trias, adjointe du 4^{ème} arrondissement, et les débats qui ont suivi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 15 septembre 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 15 septembre 2021](#)

Prochain Conseil d'arrondissement : 20 octobre 2021

→ [A suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4^{ème}](#).

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

La délibération concerne le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER), qui nous est proposé pour une mise en œuvre dès le mois d'octobre.

Il s'agit d'une mesure forte pour la Ville de Lyon qui a souhaité aller plus loin que la définition nationale de l'achat durable.

La Ville de Lyon se doit d'être exemplaire pour sa politique d'achats car ces achats représentent un volume conséquent de 200 millions d'euros par an en biens et prestations. Plusieurs ateliers ont ainsi été menés collectivement avec les élus, les agents et les partenaires.

Cette mesure s'inscrit dans la suite du projet SPAR lancé par la mandature précédente. Le SPASER est plus ambitieux et plus précis et fait l'objet d'objectifs chiffrés et d'un mécanisme de suivi.

Donc l'achat public responsable a été défini comme un achat public qui doit être au service de la transition écologique, sociale et économique. Il se définit autour de 3 axes : l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique.

- Alors, engagement pour l'environnement d'une part, car l'achat public doit nuire le moins possible à l'environnement, en prenant en compte un mode de production plus responsable en terme de sobriété énergétique et en prenant en compte également le coût complet en intégrant le cycle de vie des produits.
- Deuxième axe fondamental, l'inclusion sociale : l'achat public doit favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.
- Et pour finir, troisième axe, l'efficacité économique car l'achat public doit s'intégrer dans un modèle économique à impact positif pour notre territoire en termes d'emplois, d'inclusion et d'égalité.

Ce SPASER s'appliquera à l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Lyon.

ALEXANDRE CHEVALIER

Je souhaite saluer au nom des élus de Lyon En Commun la manière dont ce SPASER, Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable, a été élaboré. Une réelle concertation a été menée au sein d'un groupe de travail composé d'élus de notre majorité et de l'opposition.

Je souhaite également saluer les objectifs ambitieux de ce SPASER en termes sociaux, économiques et bien-sûr écologiques.

Parmi les nombreuses mesures nous notons le passage de 75 000 heures d'insertion par an à 150 000, le doublement du nombre de marchés réservés au secteur du

handicap comme au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Les facilités d'accès aux marchés publics pour les entreprises locales de toutes tailles, la lutte contre les perturbateurs endocriniens sources de nombreux problèmes de santé dans les équipements dédiés à l'enfance ou encore le passage à 75 % de produits bio dans les cantines scolaires.

Ces éléments non exhaustifs sont bien-sûr soumis à des indicateurs de suivi et de résultats définis collégialement et partagés.

En d'autres termes le SPASER illustre notre niveau d'exigence dans la mise en œuvre de notre politique locale.

Je vous remercie.

Rapport 4-21-2340-164

Objet : Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

Rapport adopté à l'unanimité.